

LE RIFAP NOUVEAU EST ARRIVÉ

Le RIFAP(Réactions et Interventions Face à un Accident de Plongée) était déjà enseigné depuis près d'un an mais dans une situation provisoire pendant laquelle un guide avait été proposé par la commission technique régionale.

Sa version définitive a été adoptée en CTN le 21 septembre et validée par le Comité Directeur de la FFESSM le 13 octobre 2002.

Son application peut bien sûr provoquer certaines questions pratiques pour lesquelles vous trouverez ici quelques réponses.

Il est obligatoire pour qui ?

Comme l'ex-CFPS pour les plongeurs préparant un niveau à partir du niveau 3 ou un niveau d'encadrement (à partir d'initiateur).

Et ceux qui ont déjà le CFPS ?

Le CFPS obtenu avant le 22 septembre 2001 (ça n'existe plus depuis) dispense de fait du RIFAP.

Quelles différences par rapport au CFPS ?

Le CFPS était un peu calqué sur l'AFPS de la protection civile auquel étaient rajoutés les modules de ventilation et d'oxygénothérapie.

Le RIFAP se veut plus adapté à notre activité et comporte des éléments de techniques de plongée et des éléments de secourisme adaptés à la plongée.

En quoi consiste-t-il ?

Il s'agit d'une formation essentiellement pratique qui comporte un enseignement puis une évaluation qui peut être faite en milieu naturel et/ou en piscine. Elle se fera à partir de démonstration, de l'apprentissage de gestes et de mise en situation d'accidents simulés.

La formation dure combien de temps ?

Sa durée peut être évaluée à un week-end ou 2 journées séparées.

La durée prévue pour les seuls modules 4, 5 et 6 est au moins de 8 heures.

Quel est son contenu ? Et qui peut l'enseigner ?

Cette formation comporte 7 modules qui peuvent être classés en 3 parties :

- les modules 1, 2 et 3 qui sont enseignés et validés par un moniteur de plongée au moins E 3.

	Connaissances, savoir-faire et savoir être	Commentaires et limites	Critères de réalisation
1	Communication entre plongeurs lors d'un accident de plongée.	Connaissance des signes normalisés de la FFESSM et réponses adaptées aux circonstances de l'accident.	Rapidité d'intervention et prise en charge de l'accidenté.
2	Mise en sécurité de l'accidenté.	Réaliser une technique de tractage puis de hissage sûre et adaptée à l'embarcation utilisée pour mettre l'accidenté hors d'eau et le débarrasser de toute entrave aux fonctions vitales.	Maîtrise du tractage, maîtrise du hissage, mise en sûreté de l'accidenté.
3	Récupération des plongeurs de la palanquée.	Vérifier la composition de la palanquée, relever ses paramètres de plongée et assurer le regroupement du matériel de celle-ci.	Le plongeur doit recueillir le maximum d'éléments permettant la prise en charge et la surveillance de la palanquée.

- Les modules 5 et 6 correspondent à l'apprentissage et à l'évaluation de gestes de secourisme, ils peuvent être enseignés et validés par :

- un ex-formateur de CFPS jusqu'au 13 octobre 2005 (au delà, il sera demandé à ces ex-formateurs d'être titulaires de l'AFPS + de l'AFCPSAM)
- un enseignant au moins E1 titulaire de l'AFPS + de l'AFCPSAM,
- un moniteur national de premiers secours,
- un médecin fédéral.

	Connaissances, savoir-faire et savoir être	Commentaires et limites	Critères de réalisation
5	Prise en compte des malaises de la victime et évaluation des fonctions vitales.	Reconnaissance des signes liés aux accidents de plongée et surveillance.	Le plongeur doit rassurer, interroger et analyser les détresses de la victime. Il doit surveiller l'évolution de l'état de la victime.
6	Mise en œuvre des techniques adaptées à l'état de la victime.	Respect des recommandations de la Commission Médicale et de Prévention Nationale en matière d'accidents, dont : <ul style="list-style-type: none"> - Ranimation cardio-ventilatoire - Inhalation ou - Insufflation O2 à 100 % à 15 litres par minute - Eau et aspirine 500 mg maximum en une prise, sauf allergie à l'aspirine ou refus de l'accidenté. 	Application des techniques.

- les modules 4 et 7 peuvent être enseignés et validés par les formateurs de l'un ou l'autre des groupes précédents.

	Connaissances, savoir-faire et savoir être	Commentaires et limites	Critères de réalisation
4	Coordination et partage des différentes opérations liées à l'accident	Rôle de chacun en fonction des compétences présentes. Assurer la liaison entre les divers intervenants.	Maîtriser la gestion de crise.
7	Appel aux secours. Passation des informations aux urgences et suivi.	Adaptation des procédures d'appel aux conditions pratique de l'activité. En mer : connaissance des procédures d'appel par moyen maritime (VHF)	Transmissions auprès des organismes de secours adaptés (en mer : CROSS) des éléments concernant la victime et la situation de l'accident.

L'acquisition de la compétence est matérialisée sur le passeport de plongée par la signature des formateurs, une attestation type est disponible sur le site régional :

<http://www.ctrbpl.org/>

A l'issue de la formation, la CTR-BPL demande que soit fait un retour de bordereau comportant la liste des stagiaires et celle des formateurs et leurs qualifications pour garder une trace des formations RIFAP effectuées au niveau de la région.

Quelles sont les équivalences ?

Il n'existe aucune équivalence complète et un complément de formation est toujours à prévoir

Il existe des équivalences partielles pour les modules 4, 5, 6 et 7,

- pour les titulaires de l'AFPS + AFCPSAM,
- pour les médecins et les infirmiers anesthésistes.

Le recyclage est-il obligatoire ?

Non, mais il est très souhaitable au moins 1 fois tous les 3 ans.

Comment sera organisé cet enseignement ?

Le RIFAP peut être délivré à l'échelon du club.

Pour les formations départementales prioritaires (niveau IV-capacitaire et initiateur) des formations pourront être proposées au niveau du département par des équipes départementales qui seront constituées en regroupant les compétences complémentaires nécessaires.

Au niveau régional, une équipe régionale d'animation sera constituée pour apporter son aide aux formateurs de RIFAP

Qu'en est-il de l'agrément sécurité civile ?

Chaque département est encouragé à constituer une équipe d'animation comportant au minimum 1 médecin et 2 moniteurs nationaux de premiers secours et à déposer une demande d'agrément préfectoral (cet agrément est accordé au niveau national à la FFESSM). Ceci permettra d'organiser des formations aux premiers secours de type sécurité civile et la délivrance de diplômes reconnus (AFPS et AFCPSAM).

Questions subsidiaire : Le travail du groupe national sur le RIFAP est-il terminé ?

Non, la prochaine réunion de ce groupe de travail est prévue les 30 novembre et 1^{er} décembre à Tourlaville sur l'enseignement des techniques de sauvetage et de hissage, sur les contenus du manuel du moniteurs et sur les réflexions sur un contenu de formation à un diplôme de secourisme spécifique à la plongée et reconnu par la protection civile.

La CTR-BPL proposera l'élaboration d'un guide du formateur de RIFAP.

Après cette réunion nationale nous travaillerons encore en correspondant par e-mail pour finaliser ce qui aura été engagé à Tourlaville et une prochaine réunion sera prévue l'an prochain à la demande de la CTN.

Je reste à votre disposition pour répondre par e mail à des questions que je n'aurais pas évoquées : Dr.Marc.LAURENT@wanadoo.fr

Marc LAURENT